



Programmes sectoriels



Ces autres programmes européens dits « programme d’actions communautaires » ou « programmes sectoriels » traduisent la mise en œuvre des politiques spécifiques de l’Union européenne. Ils accordent des subventions à des projets dans des domaines tels que la recherche et l’innovation, la culture, l’éducation et la jeunesse,

la citoyenneté, l'environnement et l'énergie, les transports, la santé, les affaires sociales, la coopération au développement...

Ils sont gérés directement par la Commission européenne ou une agence exécutive européenne et fonctionnent souvent par appels à propositions.

Le plus souvent, les projets retenus doivent associer plusieurs partenaires européens. Les subventions accordées relèvent du co-financement : les porteurs de projets doivent donc disposer d'autres sources de financement pour mener à bien leur projet.

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des programmes :

Antenne de la Région Normandie à Bruxelles

98 rue du Trône

1050 Bruxelles

antenne.bruxelles@normandie.fr + 32 (0)2 732 46 83